



# LEED® Canada-CI v 1.0

## Qu'est-ce que LEED® ?

La norme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) est un programme de consensus conçu par le U.S. Green Building Council (USGBC) afin de définir et de documenter une norme améliorant le rendement environnemental et économique des bâtiments commerciaux à l'aide de normes, de matériaux, de pratiques et de principes industriels établis ou de pointe. Il s'agit d'un programme volontaire axé sur le rendement, dans le cadre duquel des points sont octroyés pour le respect de certains critères.

Pour être certifié LEED, un projet de construction doit satisfaire à certaines conditions préalables et à certains critères de rendement (« crédits ») dans chaque catégorie. Bien qu'il n'appartienne pas au USGBC de certifier, de promouvoir ni d'approuver les produits de chaque entreprise, ces derniers jouent effectivement un rôle et peuvent contribuer à l'obtention de points.

Les planchers de bois franc Mirage peuvent concourir au respect des exigences de crédits LEED.

## Mirage, un engagement envers le bâtiment durable

Depuis le tout début, sans connaître la définition exacte du développement durable, les valeurs et les stratégies corporatives de Mirage ont été orientées en ce sens. Mirage se soucie de la planète et de ses richesses, désire contribuer à l'essor économique de la communauté et, plus que jamais, se préoccupe d'assurer aux concitoyens d'aujourd'hui et de demain la meilleure qualité de vie possible.



[www.mirage-pro.com](http://www.mirage-pro.com) — 1-800-463-1303



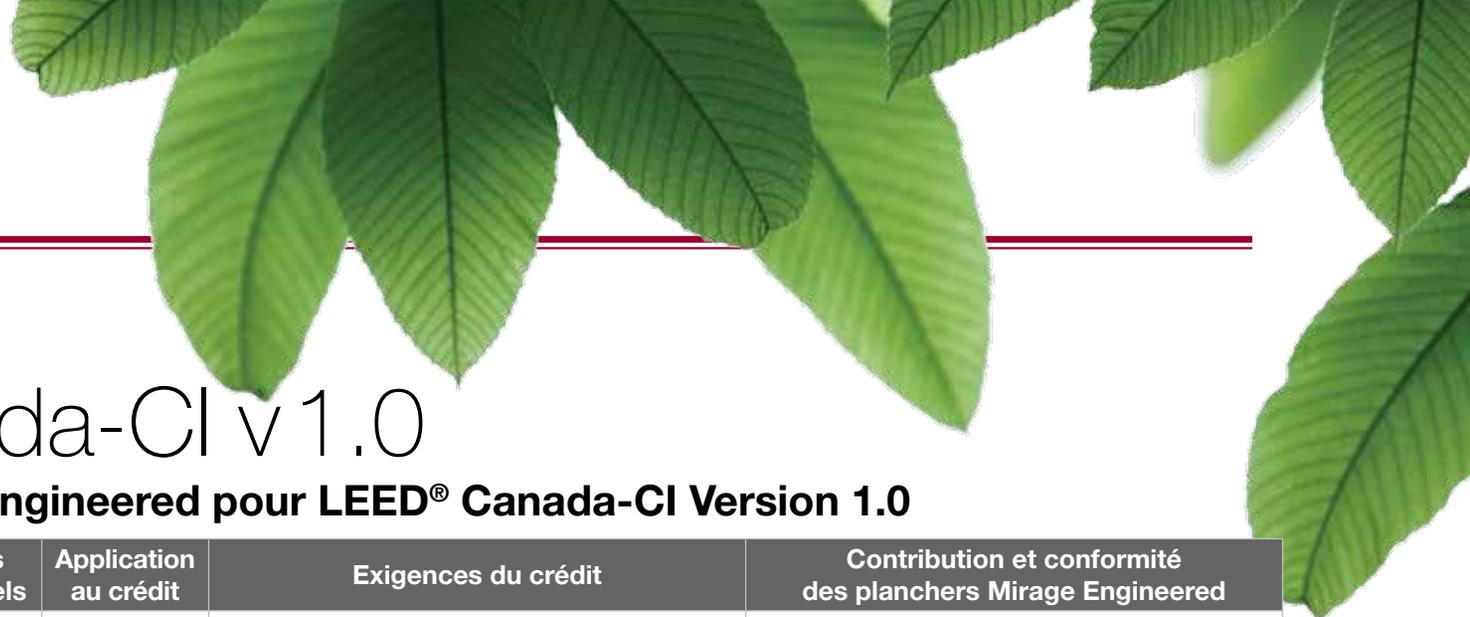
# LEED® Canada-CI v 1.0

**LEED Canada-CI** pour l'aménagement intérieur des espaces commerciaux est un point de référence pour les locataires dans le marché des améliorations durables. C'est le système reconnu pour la certification des intérieurs durables à haute performance, c'est-à-dire des intérieurs sains et productifs pour les employés; des intérieurs dont l'opération et l'entretien sont moins coûteux; des intérieurs avec une empreinte écologique réduite.

LEED Canada-CI donne la possibilité aux locataires et aux concepteurs, qui n'ont pas toujours contrôle de toutes les opérations des bâtiments, de faire des choix durables. Le système d'évaluation des bâtiments écologiques LEED Canada-CI s'applique aux améliorations locatives apportées dans les espaces à bureaux de bâtiments neufs ou existants, réalisés par le locataire ou le propriétaire du bâtiment de base.

Tableau résumé du système LEED® Canada-CI V 1.0				
Catégories		Préalables	Crédits	Points
AÉS	Aménagement écologique des sites	0	3	7
GEE	Gestion efficace de l'eau	0	1	2
ÉA	Énergie et atmosphère	3	4	12
MR	Matériaux et ressources	1	7	14
QEI	Qualité de l'environnement intérieur	2	8	17
IPD	Innovation et Processus de design	0	2	5
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>25</b>	<b>57</b>

LEED® Canada-CI V 1.0		Mirage Engineered
Catégories		Contribution potentielle
AÉS	Aménagement écologique des sites	0 point
GEE	Gestion efficace de l'eau	0 point
ÉA	Énergie et atmosphère	0 point
MR	Matériaux et ressources	<b>3 points</b>
QEI	Qualité de l'environnement intérieur	<b>2 points</b>
IPD	Innovation et processus de design	<b>4 points</b>
<b>Total</b>		<b>Jusqu'à 9 points</b>



# LEED® Canada-CI v1.0

## Contribution de Mirage Engineered pour LEED® Canada-CI Version 1.0

Crédits visés	Stratégies durables	Points potentiels	Application au crédit	Exigences du crédit	Contribution et conformité des planchers Mirage Engineered
MR 5.1	Matériaux régionaux : 20 % Fabrication régionale	1	Directe	Utiliser au moins <b>20 %</b> de la valeur totale combinée des matériaux de construction et des matériaux de la division 12 (Ameublement et décoration) <b>fabriqués à l'intérieur d'un rayon de 800 km</b> (500 miles).	Selon les fournisseurs de <b>Mirage</b> et le lieu du projet, il est possible que les planchers <b>Mirage Engineered</b> respectent les exigences des crédits MR 5.1 et MR 5.2, plus particulièrement pour des projets de l'est du Canada.
MR 5.2	Matériaux régionaux : 10 % Extraction et fabrication régionale	1	Directe	En plus des exigences du crédit MR 5.1, utiliser au moins <b>10 %</b> de la valeur combinée des matériaux et produits de construction et des matériaux de la division 12 (Ameublement et décoration) <b>extraits, récoltés, récupérés et fabriqués à l'intérieur du rayon de 800 km</b> (500 miles) du projet.	Le pourcentage de conformité devra être validé dans le cadre d'un projet et sera calculé, selon le poids de l'ensemble des composantes du produit, en fonction des sources d'approvisionnements des fournisseurs sélectionnés de <b>Mirage</b> .  <b>Les usines de Mirage sont situées à Saint-Georges, Québec.</b>

# LEED® Canada-CI v1.0

## Contribution de Mirage Engineered pour LEED® Canada-CI Version 1.0

Crédits visés	Stratégies durables	Points potentiels	Application au crédit	Exigences du crédit	Contribution et conformité des planchers Mirage Engineered
MR 7	Bois certifié	1	Directe	Utiliser un minimum de <b>50 % des nouveaux produits et matériaux</b> à base de bois faits de bois certifiés selon les principes et critères du <b>Forest Stewardship Council (FSC)</b> . (Division 12 incluse dans le calcul).	Les planchers <b>Mirage Engineered</b> peuvent être FSC mix lorsque disponible et contribuer à l'atteinte des exigences de ce crédit. <b>Numéro de Certificat FSC : SW-COC-002199.</b> Le pourcentage de bois certifié FSC mix du produit <b>Mirage Engineered</b> est de <b>100 %</b> .
QEI 3.2	Plan de gestion de la qualité de l'air intérieur : avant l'occupation	1	Indirecte	Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la qualité de l'air intérieur (QAI) pour les étapes avant l'occupation, comme suit : <b>Option A. Procédure de nettoyage</b> <b>Option B. Procédure d'essai QAI</b>	Dans le cadre du crédit QEI 3.2, l'atteinte des exigences des tests de qualité d'air de l'option 2 (Analyse de l'air QAI) serait favorable puisque le produit Mirage Engineered est conforme au test d'émissions de C.O.V. du standard: <b>California Department of Public Health CDPH/EHLB/ Version 1.1, 2010 (Emission testing method for CA Specification 01350. Numéro de certificat: 150224-02.</b>

# LEED® Canada-CI v1.0

## Contribution de Mirage Engineered pour LEED® Canada-CI Version 1.0

Crédits visés	Stratégies durables	Points potentiels	Application au crédit	Exigences du crédit	Contribution et conformité des planchers Mirage Engineered
QEI 4.1	Matériaux à faible émission : Adhésifs et produits d'étanchéité	Pas applicable	Directe	La teneur en COV des adhésifs et produits d'étanchéité utilisés doit être moindre que les limites du règlement <b>no 1168 de la SCAQMD (South Coast Air Quality Management District)</b> , soit 100g/L pour les adhésifs pour planchers de bois en date de janvier 2005.	<p>Les adhésifs utilisés pour les planchers <b>Mirage Engineered</b> sont <b>conformes</b> aux limites de COV de la <b>SCAQMD no 1168</b> (moins de 100 g/L, en date de janvier 2005). En effet, leur teneur est de <b>0 g/L</b>.</p> <p>Toutefois, les adhésifs pour les produits de <b>Mirage</b> sont appliqués en usine et non au chantier, donc ils sont exclus des exigences de ce crédit.</p> <p><b>Mirage</b> encourage cependant la bonne pratique de considérer les mêmes limites de COV pour les émissions non contrôlées à l'extérieur du projet.</p>
QEI 4.2	Matériaux à faible émission : Peintures et enduits	Pas applicable	Directe	Les enduits et peintures d'intérieur appliqués sur place doivent respecter les limites et les restrictions relatives aux composantes chimiques en COV de Green Seal GS-11 et GS-03. Dans le cas des enduits et des peintures d'intérieur qui ne sont pas visés dans ces deux normes, la teneur en COV de tous les apprêts, scellant et finis clairs pour le bois doit être moindre que les limites actuelles de COV du règlement <b>no 1113 de la SCAQMD (South Coast Air Quality Management District)</b> , soit 275 g/L pour les finis de plancher de bois en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2004.	<p>Les scellants et finis clairs, utilisés pour les planchers <b>Mirage Engineered</b>, sont conformes aux limites de COV de la <b>SCAQMD no 1113</b> (moins de 275 g/L en date de juillet 2007). En effet, leur teneur varie de 0,2 à 6,1 g/L.</p> <p>Toutefois, les scellants et finis pour les produits de <b>Mirage</b> sont appliqués en usine et non au chantier, ils sont donc exclus des exigences de ce crédit.</p> <p><b>Mirage</b> encourage cependant la bonne pratique de considérer les mêmes limites de COV pour les émissions non contrôlées à l'extérieur du projet.</p>

# LEED® Canada-CI v 1.0

## Contribution de Mirage Engineered pour LEED® Canada-CI Version 1.0

Crédits visés	Stratégies durables	Points potentiels	Application au crédit	Exigences du crédit	Contribution et conformité des planchers Mirage Engineered
QEI 4.4	Matériaux à faibles émissions : Bois composite et adhésifs pour stratifiés	1	Directe	<p>Les produits de bois composite et les produits à base de fibres agricoles, incluant les matériaux d'âme, ne doivent pas contenir aucune résine d'urée formaldéhyde ajoutée.</p> <p>Les adhésifs qui entrent dans la composition des assemblages fabriqués sur place et en atelier contenant ces adhésifs pour stratifiés <b>ne doivent pas</b> contenir d'urée formaldéhyde ajoutée.</p>	<p>Les planchers <b>Mirage Engineered</b> incluent dans leurs compositions un contreplaqué à base de résine phénol-formaldéhyde donc conforme à l'exigence du crédit QEI 4.4.</p> <p>De plus, les adhésifs utilisés dans l'assemblage en usine du produit <b>Mirage Engineered</b> ne contiennent aucune <b>urée formaldéhyde ajoutée</b>, permettant donc au produit de contribuer à ce crédit.</p>
IPD 1.1 - 1.4	Innovation et processus de design	4	Directe	<p>Une performance exemplaire peut être attribuée à un projet qui atteint <b>30 % de matériaux régionaux</b> pour les crédits <b>MR 5</b>.</p> <p>Il serait aussi possible d'envisager l'atteinte de <b>95 % de bois certifié FSC</b> et d'obtenir ainsi une performance exemplaire pour le crédit <b>MR 7</b>.</p>	<p>Les planchers <b>Mirage Engineered</b> peuvent contribuer à atteindre <b>30 % de matériaux régionaux</b>, selon les fournisseurs de <b>Mirage</b> et l'emplacement des projets.</p> <p>Les planchers <b>Mirage Engineered</b> peuvent être FSC mix lorsque disponible et contribuer à l'atteinte des exigences de ce crédit.</p> <p><b>Numéro de Certificat FSC : SW-COC-002199.</b></p> <p>Le pourcentage de bois certifié FSC mix du produit <b>Mirage Engineered</b> est de <b>100 %</b>.</p>
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>Les planchers Mirage Engineered peuvent contribuer à l'atteinte de neuf (9) points pour un projet LEED® Canada-CI Version 1.0.</b>		